

46^{ème} édition du Festival ArMeN du 9 au 17 mars 2024 AVIS DE COURSE

Championnat UNCL 2024 Méditerranée Equipage

La mention « [DP] » dans une règle de l'A.C. signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

Préambule : Prévention des violences et des incivilités

Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux
- 1.3 Les règles de l'IRC, de l'OSIRIS.
- 1.4 Les bateaux doivent s'identifier par leur numéro dans la GV, le spinnaker et genaker selon les spécifications des RCV G1.2 et G1.3.[DP]

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Tous les documents de course seront exclusivement mis en ligne en version électronique à l'adresse suivante : <https://www.racingrulesofsailing.org/>

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information est consultable à l'adresse <https://www.racingrulesofsailing.org/>
- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à :

- 4.1 Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.
- 4.1.1 Tous les bateaux monocoques jaugés IRC et OSIRIS classes C, D, L et R
- 4.1.2 D'autres classes peuvent être acceptées sur invitation.
- 4.2 Les bateaux s'inscriront uniquement par Internet : [inscription en ligne](#)
Le logiciel d'inscription vérifiera les licences compétition et la validité du certificat de jauge.
- 4.3 Le certificat [S.E.R](#) est accepté.
- 4.4 Les documents doivent être mis en ligne :
 - la photocopie du certificat d'assurance du bateau en régate
 - le certificat de jauge du bateau
 - si nécessaire l'autorisation du port de publicité
- 4.5 La régate étant en grade 5, la liste d'équipage devra être complétée dans le bulletin d'inscription en ligne comme suit:
 - avec une licence Club FFVoile 2024 mention "compétition" ou "pratiquant" pour les concurrents majeur et

mineur

- avec un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing et un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros pour les concurrents sans licence Club FFVoile 2024, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger.

- 4.6 [DP] La liste d'équipage du 1^{er} et du 2^{eme} weekend devra être renseignée directement sur le bulletin d'inscription en ligne. En face de chaque équipier inscrit, cocher les jours de participation. Des contrôles seront effectués.
- 4.7 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.8 La date limite des inscriptions est le 26 février.

5. DROITS A PAYER

	avant le 26/02	après le 26/02	Participation par Proprio/équipiers/accompagnants	Epreuve de ski du 15/03 Auron	Soirée des équipages 16/03 Salle Jean Despas Sur réservation Places limitées
< à 9m	90 €	135 €	15€ par personne	55€	40€
≥ à 9m et < à 10m	130 €	195 €			
≥ à 10m et < à 11m	170 €	255 €			
≥ à 11m et < à 12m	210 €	315 €			
≥ à 12m et < à 13m	250 €	375 €			
≥ à 13m et < à 14m	270 €	405 €			
≥ à 14m	290 €	435 €			

- 5.1 Les droits requis sont :
- 5.2 Les droits à payer devront être réglés par chèque français, par virement (notifier le nom du bateau) ou par carte de crédit directement dans le bulletin d'inscription (en bas feuille de droite) [ou en ligne cliquez ICI](#)

SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT

Titulaire du Compte : **STE NAUTIQUE ST TROP**

Identifiant national de Compte Bancaire : 3007 04974 21051100200 74

Domiciliation : ST TROPEZ ENTREPRISES

Identifiant International de Compte Bancaire-IBAN : FR76 3007 7049 7421 0511 0020 074

Code identifiant –SWIFT BIC : SMCTFR2A

6. PROGRAMME

Vendredi 8 mars :	9h00 à 18h00	Confirmation des Inscriptions de club house SNST Réception des œuvres au Club House de la SNST
	19h00	Cocktail de bienvenue et ouverture de l'exposition d'art à la salle Jean Despas
Samedi 9 mars :	11h00	Mise à disposition au bateau comité devant Saint-Tropez Parcours Saint-Tropez – Cavalaire
	19h00	Diffusion des classements et convivialité à la maison de la mer à Cavalaire
Dimanche 10 mars :	11h00	Mise à disposition au bateau comité à Cavalaire: Parcours Cavalaire–Saint-Tropez
		Fin de réception des œuvres au Club House de la SNST
Vendredi 15 mars :	09h30	« Pause café » offert par la station d'Auron (horaire à vérifier)
	14h00	Epreuve de ski à Auron (programme détaillé à venir)
Samedi 16 mars	11h00	Mise à disposition au bateau comité- 3 courses au maximum
	19h30	Soirée des équipages sur réservation (places limitées) à la salle Jean Despas
Dimanche 17 mars :	11h00	Mise à disposition au bateau comité- 2 courses maximum
	17h00	Remise des Prix au club house de la SNST

Si les conditions météorologiques ne permettent pas d'aller à Cavalaire, des parcours de remplacement seront organisés dans le golfe de Saint-Tropez.

7. CLASSEMENT

7.1 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon la formule du temps / temps.

7.2 Une course courue validera l'épreuve

8. PARTICIPATION AUX DIFFERENTS CHALLENGES

8.1 [DP] Challenge René Perrier : l'équipier, auteur de l'œuvre d'art, devra participer à au moins deux courses sur le bateau qu'il représente.

8.2 [DP] Challenge André Hermann : les deux équipiers skieurs devront participer à au moins deux courses sur le bateau qu'ils représentent.

9. EMBLEMES

DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port. L'amarrage est offert aux concurrents et se fera sous la seule responsabilité du chef de bord.

9.1 Dans le port de Saint-Tropez à partir du vendredi 5 mars avant la première régata et jusqu'au lundi 18 mars à midi. Les concurrents ayant besoin d'une place dans le port de Saint-Tropez devront en faire la demande auprès de la SNST.

9.2 A Cavalaire le samedi 9 mars au soir.

10. PROTECTION DES DONNÉES

10.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

10.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

11. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

12. PRIX

12.1 Classement Voile par classe

12.2 Classement Voile toutes classes

12.3 Classement Art

12.4 Classement Ski

12.5 Challenge René Perrier (Art + Voile)

12.6 Challenge André Hermann (Ski + Voile)

12.7 Challenge ARMEN (Art + Ski + Voile)

Société Nautique Saint-Tropez

Parking du Nouveau Port – BP 72 – 83992 SAINT-TROPEZ Cedex

Tel. : 04.94.97.30.54 – www.societe-nautique-saint-tropez.fr – Email : info@snst.org

Club affilié à la Fédération Française de Voile – Club Allié au Yacht Club de France

Association loi 1901 du 12/03/1948 – Draguignan J.O. du 07/04/1948

